

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01044 Numéro SIREN : 811 882 281 Nom ou dénomination : 4M FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/014464

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 4M FERMETURES	2012 AVENUE DE TOULON
SIRET 81188228100017	83260 LA CRAU
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

B REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	15 964	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
D Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐		
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		
Nom		
NIF		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		
Nom		
NIF		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
1. L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.17.147		Copie conforme à l'original Tél: 04.94.17.147	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	07/04/2021
		Lieu:	LA CRAU
		Qualité et nom du signataire:	PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	MOSA FABRICE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMP. SEES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	105 041	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Attributions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2012 AVENUE DE TOULON

83260 LA CRAU

Numéro SIRET *

8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *	028	24 538	030	17 662	6 876	6 182		
	Immobilisations financières * (1)	040	5 400	042		5 400	5 400		
Total I (5)		044	29 938	048	17 662	12 276	11 582		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 630	052		10 630	12 430		
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)								
	Clients et comptes rattachés *	068	70 194	070		70 194	59 030		
	Autres * (3)	072	16 411	074		16 411	1 820		
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	288 487	086		288 487	257 916		
	Charges constatées d'avance *	092	1 630	094		1 630	1 552		
Total II		096	387 353	098		387 353	332 749		
Total général (I+II)		110	417 291	112	17 662	399 628	344 331		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	10 000	10 000			
	Ecart de réévaluation	124		124					
	Réserve légale	126		126	1 000	1 000			
	Réserves réglementées *	130		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132					
	Report à nouveau	134		134	249 990	174 792			
	Résultat de l'exercice	136		136	45 316	75 198			
	Provisions réglementées	140		140					
	Total I		142		142	306 306	260 990		
	Provisions pour risques et charges		154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	58 372	25 730			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	11 108	172	34 951	57 611			
	Produits constatés d'avance	174		174					
	Total III		176		176	93 322	83 341		
	Total général (I + II + III)		180		180	399 628	344 331		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 958			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 303 Septies

du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4M FERMETURES

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 2 01

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 91

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214	536 376	631 686
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	1 500	41
	Autres produits				230	30	141
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	537 906	631 868
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	201 891	219 044
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	1 800	3 350
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier 5 743 - immobilier)				242	103 271	97 793
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 574		244	2 454	1 701
	Rémunérations du personnel *				250	127 653	158 733
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	42 109	49 725
	Dotations aux amortissements *				254	3 264	4 094
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	37	58
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	482 480	534 498
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	55 426	97 370
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	158	189
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	80	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	10 188	22 361
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	45 316	75 198
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	45 316	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	10 188	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	80	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		
	Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
				Zones de développement prioritaire (44 septies)			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	54 084	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	54 084	372

31/12/2020

Détail des déductions diverses				
AIDE FONDS DE SOLIDARITE COVID 19				1 500
Total des déductions diverses		350		1 500

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 799	442		444		446	13 799		13 799
	Installations générales, agencements divers	450	2 841	452		454		456	2 841		2 841
	Matériel de transport	460	500	462		464		466	500		500
	Autres immobilisations corporelles	470	3 441	472	3 958	474		476	7 399		7 399
	Immobilisations financières	480	5 400	482		484		486	5 400		5 400
TOTAL		490	25 980	492	3 958	494		496	29 938		29 938

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	9 808	532	1 926	534		536	11 734
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 000	542	514	544		546	2 513
	Matériel de transport	550	500	552		554		556	500
	Autres immobilisations corporelles	560	2 090	562	825	564		566	2 915
TOTAL		570	14 398	572	3 264	574		576	17 662

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			52	842
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			59	114
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

5

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	536 376
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	536 376
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	1 500
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1 530
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	245 171
Variation négative des stocks		145	1 800
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	26 488
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	37
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	273 497
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	264 409
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	264 409
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	536 376
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2020
Date de cessation		186	31/12/2020

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
2(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie) 2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL 83260 VILLE LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MOSA Prénom(s) FABRICE
Nom marital % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 800
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 241 Voie R MARC DELAGE
Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays

Titre (2) M Nom patronymique PIERACCINI Prénom(s) ANTOINE
Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 12 Voie C DES ROUBEAUDS
Code postal 13500 Commune MARTIGUES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
2(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie) 2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL 83260 VILLE LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MERIADEC Prénom(s) FLAVIEN

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 18 Voie R DEGAS

Code postal 13480 Commune CABRIES Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Date 09/04/2021	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 14MFER SAS 4M FERMETURES 2012 AVENUE DE TOULON 83260 LA CRAU	Référence	Page 1
Collaborateur NC PM		Exercice 01/01/2020 31/12/2020	

[illegible]

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
Siège social : 2012 avenue de Toulon
83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281
◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE LE 23 JUILLET 2021

Sur exercice clos le 31/12/2020

I

L'an deux mille vingt et un, et le 23 juillet, à 19 heures, les actionnaires de la société 4M FERMETURES, SAS au capital de 10 000 € divisé en 1000 actions de 10 € chacune, a réuni au siège social, la présente assemblée générale ordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MOSA Fabrice.

Le Président Monsieur MOSA Fabrice, réalise l'appel des actionnaires et constate les présents :

Est présent : Monsieur MOSA Fabrice titulaire de 800 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur MERIADEC Flavien titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur PIERACCINI Antoine titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Soit la totalité des actions formant le capital social. En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

FM

AP

FM.

II

Le Président dépose ensuite devant l'assemblée et met à sa disposition :

1. La copie des lettres de convocation à l'assemblée générale.
2. La feuille de présence à l'assemblée générale.
3. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.
4. Les statuts de la société.
5. L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultat et grands livres, annexe) à la date de clôture de l'exercice.
6. Le rapport de gestion du président.
7. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée générale donne acte au Président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées.

III

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 et des rapports qui les concerne : a) Rapport de gestion du président b) Rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Rémunération du Président ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;

Puis le Président présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant dénoncés. Lecture faite, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

FM

AP

FM

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après présentation du rapport de gestion du président et connaissance prise des rapports sus mentionnés, approuve les opérations traduites dans ces comptes clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, lesquels documents font apparaître un résultat net comptable positif de 45 316 euros. Le président prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4, du Code général des impôts, n'a été déduite au titre de l'exercice clos.

Les actionnaires ont fait lecture point par point des informations et propositions figurant dans le rapport de président sur les comptes de l'exercice soumis à approbation. Chaque actionnaire a inscrit sa décision au regard de chaque point figurant dans ledit rapport et y a apposé sa signature pour validation.

Il en résulte que l'assemblée générale donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises décide d'affecter, sur proposition du président, le résultat net comptable bénéficiaire ordinaire constate que le résultat net comptable de 45 316 € de l'exercice de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant brut de 28 571 €.
- En report à nouveau bénéficiaire pour la somme de 16 745 €

Le montant du dividende ainsi alloué correspond à un dividende brut de 0,35 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement dans les neuf mois de la clôture de l'exercice.

Depuis la loi de finance du 01 janvier 2018, les dividendes sont imposés au système « flat-tax » de 30% mentionné à l'article 200 du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France. La « flat-tax » de 30% au total, comprenant les prélèvements sociaux au taux de 17.2% et le prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8%.

Sur option, les dividendes peuvent être imposés à l'impôt sur le revenu selon le barème par tranche après application de l'abattement de 40%

L'imposition à la « Flat-tax » a été choisie, son montant s'élève à 28 571 €, soit 4 914 € au titre des prélèvements sociaux et 3 657 € au titre du prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu. D'où un

FM

AP

FM

dividende net global de 20 000 € distribué proportionnellement aux actions détenus par les associés en pourcentage du capital social.

Cette résolution, mise aux voix adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et constate l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Rémunération du président

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président pour l'exercice clos le 31/12/2020 d'un montant de 29 049 (vingt neuf mille quarante neuf) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

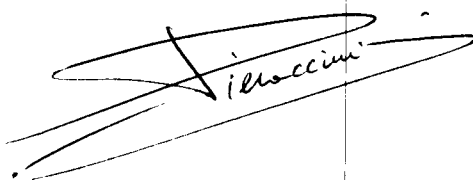
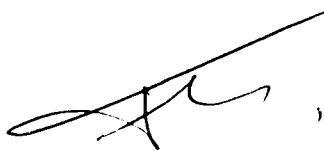
Le présent procès-verbal établi par le Président, a été signé par le Président et les actionnaires.

Le Président : Fabrice MOSA

Les actionnaires :

MERIADEC Flavien

PIERACCINI Atoine



4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
Siège social : 2012 avenue de Toulon
83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281
◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES		
---	--	--

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 établi le présent rapport sur les conventions règlementées concernant les opérations de l'exercice écoulé.

**
*

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, directement ou indirectement, entre la Société et les associés ou la Société et son Président, de conventions règlementées.

Nous vous remercions de votre confiance,

Le Président



FM

AP

FM

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
Siège social : 2012 avenue de Toulon
83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281
◇◇◇◇◇◇◇◇

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2021

NOM	Prénom	Adresse	Nombre de parts	Signature
MOSA	Fabrice	241 Marc Delage Résidence les Charmilles Bât 3 83130 LA GARDE	800	
MERIADEC	Flavien	18 rue Degas Domaine de Calas 13480 CABRIES	100	
PIERACCINI	Atoine	12 chemin des roubeauds 13500 MARTIGUES	100	
TOTAUX			1000	

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
Siège social : 2012 avenue de Toulon
83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281
◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 23 JUILLET 2021

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation.

Ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 536 376 € contre 631 686 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (-) 15,09 %.
- les subventions d'exploitation reçues s'élèvent à 1 500 € contre 41 € au titre de l'exercice antérieur.
- les autres produits s'élèvent à 30 € contre 141 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (-) 79,71 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève donc, au titre de cet exercice, à 537 906 € contre 631 868 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (-) 14,87 %.

Fm

AP

Fm

Au titre des charges d'exploitation :

- les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élèvent à 201 891 € ;
- la variation de stock est à - 1 800 € ;
- les autres achats et charges externes sont de 103 271 € ;
- les impôts taxes et versements assimilés sont de 2 454 € ;
- Les salaires et traitements s'élèvent à 127 653 € ;
- Les charges sociales s'élèvent à 42 109 € ;
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 3 264 € ;
- Les autres charges s'élèvent à 37 €.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 482 480 € contre 534 498 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (-) 9,73 %.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est bénéficiaire à 55 426 € contre un résultat bénéficiaire de 97 370 € pour l'exercice précédent, soit une variation de (-) 43,08 %.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 158 € contre un montant de 189 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de (-) 16,47 %.

Le résultat exceptionnel d'un montant de 80 € correspondant aux charges exceptionnelles.

L'impôt sur les sociétés est d'un montant de 10 188 euros contre un montant de 22 361 € au titre de l'exercice antérieur, soit une hausse de 504,51 %.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'établit à 45 316 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 75 198 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de (-) 39,74 %.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la société s'élevait à 399 628 euros, contre 344 331 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

II.1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de ce quatrième exercice, le chiffre d'affaires a baissé de (-) 15,09 %.

Les charges d'exploitation ont baissé de (-) 9,73 %, sans toutefois permettre de faire augmenter le résultat d'exploitation qui a donc baissé de (-) 43,08 %.

La société doit donc stabiliser son chiffre d'affaires et fidéliser sa clientèle tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation afin de se développer harmonieusement, de renforcer ses capitaux propres et de consolider son niveau de trésorerie.

FM

AP

FM

Il est ici rappelé que Monsieur Fabrice MOSA exerce les fonctions de Président appointé car un contrat de travail a été conclu avec la société 4M FERMETURES pour son poste de Président. Les frais de personnel sont en baisse de (-) 19,58 %, ce qui justifie que les dépenses sont rationalisées de telle sorte que le seuil de rentabilité puisse être rapidement dépassé.

Ainsi, grâce à la bonne gestion dynamique mais prudente du Président, le prochain exercice permettra de reconstituer les capitaux propres et assurer la pérennité à long terme de la société, même en cas d'un éventuel ralentissement lié au marché ou à des événements extérieurs.

II.2. Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice écoulé

Pandémie mondiale de Coronavirus (Covid-19)

Confinement en France à compter du 17 Mars 2020 et levée partielle en date du 11 Mai 2020
En date du 17/03/2020, l'état d'urgence sanitaire a été instauré en France du fait de l'épidémie mondiale de Covid 19. A partir de cette date et jusqu'au présent rapport, l'activité économique française, mais aussi mondiale, a subi un ralentissement important et même un arrêt total pour certaines activités stoppées par arrêté gouvernemental du 16 mars 2020.

II.3. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Une baisse a été constatée sur le chiffre d'affaires 2020 par rapport à celui de 2019.

Nous espérons inverser la tendance pour la prochaine année tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement afin de dépasser le seuil de rentabilité d'exploitation et consolider nos capitaux propres.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de ce dernier exercice clos.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président propose d'affecter le résultat net comptable de 45 316 € de la manière suivante :

- Dividendes bruts 28 571 €.
- En report à nouveau bénéficiaire pour la somme de 16 745 €.

La consolidation des capitaux propres est une démarche de gestion impérative pour une société naissante au risque de faire face à des difficultés de trésorerie qui pourraient provoquer une situation pouvant remettre en cause la pérennité de la société.

S'agissant du second exercice clos, nous vous rappelons que les capitaux propres n'ont pas été entamés pour plus de moitié et qu'il n'est pas nécessaire de statuer sur la continuité d'exploitation.

FM

AP

FM

V. RESULTAT FISCAL

Le résultat fiscal est un bénéfice de 54 084 €, après la réintégration du montant de 18 188 € au titre de l'impôt sur les sociétés, dont un montant de 38 120 € est soumis au taux d'impôt réduit à 15% et un montant de 15 964 € est soumis au taux d'impôt à 28 %.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

VIII. ACTIONNARIAT SALARIE

L'effectif du personnel salarié permanent à la date de clôture de l'exercice est égal à : 6.
Monsieur Fabrice MOSA détient une participation de 80% au capital social de la société à la clôture de l'exercice écoulé.

IX. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENT

Monsieur Fabrice MOSA, Président, a été nommé statutairement aux termes de l'article 28 des statuts pour une durée indéterminée, à compter du 1er juin 2015.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que la rémunération du Président est fixée à un montant de 2 076 € net par mois.

XI. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Depuis la loi de modernisation de l'économie, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes. Toutefois, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- * total du bilan supérieur à 1 million d'euros ;
- * montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ;
- * nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice supérieur à 20.

XII – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Non applicable.

FM

AP

FM

XIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, de conventions réglementées, directement ou indirectement, entre la Société et les associés ou la Société et son Président. Toutefois, il a été conclu un contrat de travail aux conditions normales pour le poste salarié du président Monsieur Fabrice MOSA.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

Le Président
Fabrice MOSA



Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "FM", "AP", and a signature that appears to be "Silva".